



Accord huissier ?

Par Winnie

Bonjour

Je précise qu'avec mon ex mari, nous Avions acheté une maison et suite à notre séparation, elle a été vendue en 2010 mais pas remboursé le crédit en cours.

Mais pas de relances de la banque.

Et en 2021, je reçois une mise en demeure d'un huissier d'une société qui a racheté la créance.

Je décide de les appeler, et l huissier me dit qu'elle est mandaté par cette société donc INTRUM.

aujourd'hui je reçois un SMS d'un huissier me disant qu'il se présente à mon domicile d'ici 48h.

Donc je les'appelles pour en savoir plus, et la nous essayons de trouver un accord

ET lui dis que je suis OK pour ne payer que la moitié car nous sommes 2.

Elle doit me rappeler

A votre avis peut- elle accepter et me laisser tranquille après

Merci de votre réponse

Par ESP

Bonjour

Vous êtes 2 emprunteurs, juridiquement en tort de ne pas avoir remboursé un crédit en ayant vendu le bien en objet !

L'intégralité du remboursement peut être demandé à l'un ou à l'autre car vous êtes solidaires.

Dans l'immédiat, ne répondez pas par écrit et exiger la présentation d'un titre exécutoire.